

---

# Fiche de suivi du GAC relative aux séries ultérieures de nouveaux gTLD : statut des questions de fond présentant un intérêt pour le GAC

---

## Table des matières

<b>Sujets prioritaires pour le GAC identifiés lors de l'ICANN66</b>	<b>3</b>
Soutien au candidat et participation des régions faiblement desservies	4
TLD génériques fermés	6
Engagements d'intérêt public (PIC)	7
Intérêt public mondial	8
Alertes précoces du GAC et avis du GAC	10
<b>Séries ultérieures de nouveaux gTLD : révisions, élaboration des politiques et conditions préalables</b>	<b>11</b>
Processus d'élaboration de politiques	11
Futures introductions de nouveaux gTLD (délais et conditions préalables)	14
<b>Processus de soutien aux candidatures aux nouveaux gTLD</b>	<b>16</b>
Clarté et la prévisibilité du processus de candidature	16
Procédure de dépôt de candidatures	17
Liberté d'expression	18
Catégories (ou types) de TLD	19
Candidatures communautaires	20
Participation de la communauté	21
<b>Statut des candidatures aux nouveaux gTLD</b>	<b>23</b>
Programmes d'évaluation des candidatures et d'accréditation	23
Noms réservés	24
<b>Exigences relatives aux candidatures aux nouveaux gTLD - Sauvegardes et engagements d'intérêt public</b>	<b>25</b>
Sauvegardes (secteurs très réglementés, restrictions d'enregistrement, utilisation malveillante du DNS)	25
<b>Évaluation des nouvelles candidatures aux gTLD, objections et conflits de chaînes</b>	<b>28</b>
Similarité de chaînes	28
Procédures d'enchères	29

Clé du codage par couleurs :

Alignement général / priorité faible

Moins d'alignement / priorité moyenne

Possibilité d'absence d'alignement / priorité élevée

**Codage par couleurs du statut général / alignement pour chaque domaine politique des contributions précédentes du GAC vis-à-vis des délibérations du groupe de travail relatif au PDP pour ordonner le travail du GAC :**

<p><b>État de situation à déterminer</b> Le manque d'information sur le statut des délibérations du PDP WG empêche une évaluation précise à ce stade.</p>	<p><b>Alignement général / priorité faible</b> Les positions du GAC sont généralement alignées ou suffisamment appropriées pour être incorporées au PDP à ce stade. La participation et les contributions proactives peuvent encore être appropriées pour garantir l'alignement final des recommandations de politique de la GNSO avec les objectifs du GAC</p>	<p><b>Moins d'alignement / priorité moyenne</b> Les membres du GAC peuvent avoir besoin de suivre les délibérations et prévoient d'apporter de nouvelles contributions au PDP WG en vue de la possibilité que le groupe ne réponde pas à certaines préoccupations du GAC ou qu'il diverge vis-à-vis de certains objectifs de la politique</p>	<p><b>Possibilité d'absence d'alignement / priorité élevée</b> L'action du GAC est nécessaire sur ce point. Il existe une possibilité que le groupe ne réponde pas à certaines contributions du GAC. Des mesures seront requises pour soit échanger avec le Sub Pro PDP WG (pour clarifier les positions du GAC, collaborer, mettre en œuvre une révision, etc.) ou réviser des positions du GAC (pour refléter les derniers développements et les dernières propositions étudiées par le PDP)</p>
---	---	---	--

- [Version préliminaire du groupe de travail consacré au PDP pour des recommandations finales préliminaires :](#)

## 1. Sujets prioritaires pour le GAC identifiés lors de l'ICANN66

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
--------------------------	---	----------------------------------

<p><b>Soutien au candidat et participation des régions faiblement desservies</b></p>	<p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport préliminaire de l'équipe de révision de la CCT</a> (19 mai 2017) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Établir <b>des objectifs et des indicateurs clairs et mesurables</b> pour les candidatures des pays du Sud, en lien avec les objectifs stratégiques de l'ICANN. Il devrait être essentiel de faire augmenter le nombre de chaînes déléguées à des régions faiblement desservies (rec. préliminaire 43, rec. finale 29)</li> <li>○ <b>Développer et mettre à jour le travail sur la sensibilisation</b> des pays du Sud, à commencer par répondre aux défis identifiés à ce jour (rec. préliminaire. 44, rec. finale 30)</li> <li>○ L'ICANN devrait <b>coordonner de l'aide gratuite</b> (rec. préliminaire. 45, rec. finale 30)</li> <li>○ <b>Revoir le programme de soutien au candidat</b> : réduction des frais, soutien supplémentaire, accès à des informations simples en un langage pertinent (rec. préliminaire. 46, rec. finale 32)</li> <li>○ Il faudrait non seulement que les <b>frais de candidature soient réduits pour tous les candidats</b> mais les membres de <b>régions faiblement desservies devraient recevoir du soutien supplémentaire</b> en raison des problèmes externes [...] qui ne devraient pas empêcher les entités de ces régions à présenter des candidatures</li> </ul> <p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Voir la communication sur le rapport préliminaire de la CCT-RT</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le PDP devrait considérer les recommandations de la révision de la CCT dans ce domaine</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport final de l'équipe de révision de la CCT</a> (11 décembre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Commentaires réitérés sur le rapport préliminaire</li> <li>○ Création « d'objectifs clairs et mesurables pour les pays du Sud, y compris si ou quand les candidatures et la</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO   Accords de haut niveau et discussions en cours au sein du PDP Dernière discussion le 8 août 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Résultats de l'appel du 25 juillet et des <a href="#">accords de haut niveau</a> : « La période de communication du dépôt de candidatures devrait commencer au moins 6 mois avant la date d'ouverture des candidatures ».</li> <li>● Le soutien au candidat et le « candidat intermédiaire » ont été discutés le 8 août 2019 par le PDP WG, et d'après l'<a href="#">accord de haut niveau</a> atteint : ciblera non seulement les pays du Sud, mais également les « candidats intermédiaires » qui sont dans des régions en difficultés étant plus avancées dans leur développement par rapport aux régions sous-développées ou faiblement desservies ».</li> <li>● <b>Le Groupe de travail converge sur un ensemble d'accords de haut niveau sur ce sujet. Veuillez noter que des travaux sont toujours en cours et que les recommandations pourraient changer. Des appels à consensus n'ont pas encore eu lieu.</b></li> <li>● Les accords de haut niveau actuels du PDP WG dans le <a href="#">document récapitulatif sur le traitement de candidatures</a> incluent non seulement les pays du Sud parmi ses cibles, mais aussi : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'ouverture aux candidats quel que soit leur emplacement, s'ils satisfont aux autres critères du programme ;</li> <li>○ L'emploi de délais plus longs pour créer une prise de conscience s'appuyant sur des experts régionaux et en tirant parti des outils et de l'expertise pour évaluer les cas commerciaux des candidats ;</li> <li>○ L'inclusion du soutien financier au-delà des frais de candidature (notamment les frais de rédaction de la candidature, les frais d'avocat, etc.) ;</li> <li>○ La prise en compte du nombre de candidats retenus pour le programme comme une mesure de succès.</li> </ul> </li> <li>● Deux sujets ont été présentés pour une discussion plus poussée sur la liste de diffusion du PDP : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'opportunité d'autoriser un candidat qui ne répond pas aux critères de soutien au candidat de faire passer sa candidature par le processus ordinaire de candidature.</li> <li>○ Demander des contributions supplémentaires sur la liste de diffusion quant à la façon de prioriser les demandes de soutien au candidat s'il y a plus de candidats qualifiés que de ressources disponibles.</li> </ul> </li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p>
--	---	--

	<p>quantité de chaînes déléguées devraient être des objectifs » d'une série de candidature aux nouveaux gTLD (rec. finale 29)</p> <p><a href="#">Réponse / action du Conseil</a> aux recommandations de la révision de la CCT (1er mars 2019)</p> <p><a href="#">Réponse du GAC</a> aux <a href="#">questions de clarification du Conseil d'administration de l'ICANN</a> sur le <a href="#">communiqué du GAC de Montréal</a> : Le GAC est d'accord avec le fait que l'élargissement et l'amélioration de la sensibilisation devrait être un effort continu. [Le GAC] s'attendrait à ce que le Conseil rende un jugement, de bonne foi, quant au fait de savoir s'il considère que la sensibilisation a été élargie et améliorée suffisamment pour justifier la poursuite de la nouvelle série de gTLD.</p>	<p>Le GAC pourrait souhaiter de suivre et de contribuer aux prochaines délibérations en vue de rédiger des recommandations finales dans ce domaine de manière à assurer des résultats compatibles avec les attentes du GAC et les besoins réels des candidats éventuels venant de ces régions.</p>
--	--	--

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
TLD génériques fermés	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Basé sur les principes de la promotion de la concurrence et de la protection des consommateurs, <b>l'accès exclusif au registre devrait servir comme objectif d'intérêt public</b> (tel qu'énoncé dans le communiqué du GAC de Beijing, Cat. 2 de l'avis du GAC relatif aux sauvegardes)</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réaffirme son avis précédent (communiqué de Beijing, Cat. 2 de l'avis du GAC relatif aux sauvegardes) : pour les chaînes qui représentent des termes génériques, l'accès exclusif au registre devrait répondre à un objectif d'intérêt public.</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO   Aucun accord de haut niveau et poursuite de la divergence dans le PDP WG   Discuté pour la dernière fois le 22 août 2019 lors de l'appel du PDP WG</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les dirigeants du PDP WG ont invité le GAC à clarifier les critères de ce qui constituerait un service de l'intérêt public. La contribution serait toujours très opportune.</li> <li><a href="#">Les commentaires publics</a> à ce jour indiquent qu'il y semble avoir un soutien considérable pour permettre aux génériques fermés dans certaines capacités, mais exigeant que les génériques fermés servent l'intérêt public, peut-être leur exigeant de s'engager à un code de conduite, et/ou en introduisant un processus d'objection. Cependant, il existe des opinions très fortes contre les génériques fermés. Le WG reste largement divergent sur ce sujet.</li> <li>Les principaux défis dans cette discussion comprennent : <ul style="list-style-type: none"> <li>la définition des génériques fermés</li> <li>la définition de l'intérêt public ou des objectifs d'intérêt public, et</li> <li>l'évaluation sur le fait de savoir si l'intérêt public peut être servi ou nuit par une candidature.</li> </ul> </li> </ul>
	<p><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le GAC pourrait envisager de clarifier les critères de ce qui constituerait un service d'intérêt public (en réponse à la demande du co-président du PDP WG au cours de la <a href="#">séance plénière du GAC</a> dans le cadre de l'ICANN64).</li> <li>Le GAC pourrait vouloir désigner des responsables de chaque sujet pour en discuter avec les membres du PDP WG sur une <a href="#">liste de diffusion dédiée</a> créée spécialement en vue de discuter des génériques fermés et d'identifier les consensus, si possible. Toutefois, la liste n'a pas été très active depuis août 2019.</li> <li>Le GAC pourrait également être intéressé à examiner et peaufiner les sauvegardes applicables aux génériques fermés et à évaluer les mécanismes proposés dans le PDP WG, tel que les critères de candidature, le code de conduite ou un nouveau mécanisme d'objection.</li> </ul>	

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
Engagements d'intérêt public (PIC)	<p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport préliminaire de l'équipe de révision de la CCT</a> (19 mai 2017) :</p> <p>Le GAC soutient</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'amélioration de la <b>définition, l'accessibilité et l'évaluation</b> des engagements d'intérêt public des candidats (rec. préliminaires 37-39, rec. finale 25)</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o L'adoption et la mise en œuvre effective des PIC a <b>divergé à bien des égards des avis du GAC</b> (communiqués de Toronto et de Beijing), notamment sur la question des sauvegardes applicables aux gTLD très réglementés (cat. 1).</li> <li>o Avant de formuler des recommandations finales, le PDP doit examiner <b>l'avis du GAC relatif aux sauvegardes</b> et les recommandations contenues dans le <b>rapport final du CCT</b> sur ces questions devraient être pleinement prises en considération à l'étape suivante du travail du PDP</li> <li>o Les PIC devraient être <b>contrôlés efficacement par l'ICANN pour vérifier leur respect</b>, en prévoyant des sanctions appropriées lorsqu'ils seraient enfreints</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO   Accords de haut niveau et discussions en cours   Dernière discussion le 11 juillet 2019</p> <p><b>Le Groupe de travail converge sur un ensemble d'accords de haut niveau sur ce sujet. Veuillez noter que des travaux sont toujours en cours et les recommandations finales préliminaires pourraient changer. Des appels à consensus n'ont pas encore eu lieu.</b> Accords de haut niveau du PDP WG à compter de la <a href="#">réunion du PDP WG du 11 juillet</a> :</p> <p>PIC obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Codifier de la mise en œuvre actuelle des PIC obligatoires comme des recommandations de politique. Il n'est point nécessaire d'incorporer des PIC obligatoires supplémentaires.</li> <li>• Offrir des TLD à titulaire individuel avec des exemptions et/ou des dérogations des dispositions obligatoires du contrat de registre et des spécifications 11.3(a) et 11.3(b).</li> </ul> <p>Engagements volontaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer avec le concept d'engagements volontaires et permettre aux candidats d'assumer de tels engagements en réponse aux commentaires publics, aux alertes précoces du GAC et/ou aux avis du GAC.</li> <li>• Au moment de s'engager à un PIC volontaire, le candidat doit spécifier si ce PIC est d'une durée et/ou d'une portée limitée de manière à ce que le PIC puisse être adéquatement examiné par l'ICANN, un objecteur existant (le cas échéant) et/ou le GAC (si le PIC volontaire répondait à une alerte précoce du GAC ou à un avis du GAC).</li> <li>• Les engagements volontaires devraient être reflétés dans le contrat de registre du candidat ; les engagements volontaires ne peuvent être modifiés qu'après les commentaires publics.</li> </ul>
	<b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le GAC pourrait vouloir suivre de près les prochaines recommandations finales préliminaires émergeant du Sub Pro PDP sur les sujets associés à « l'intérêt public mondial » du fait qu'elles ont fait l'objet de beaucoup d'intérêt au sein du groupe et leurs résultats sont susceptibles d'affecter la capacité du GAC de traiter les questions de politique publique dans les séries futures.</li> <li>• Le GAC pourrait également souhaiter surveiller les recommandations finales préliminaires</li> </ul>	

		<p>futures sur les sujets qui n'ont pas encore été abordés dans les accords de haut niveau qui sont d'intérêt pour le GAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Examen des sauvegardes existantes et recommandations connexes de la CCT</li> <li>○ Mise en œuvre des sauvegardes de cat. 1 vs. avis du GAC</li> <li>○ Surveillance effective du service de conformité de l'ICANN</li> <li>○ Accessibilité des PIC</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le GAC et le PSWG pourraient vouloir considérer si et dans quelle mesure, tel que suggéré dans le <a href="#">rapport initial</a> du PDP WG (section 2.3.2.c.1, p. 54) : « les PIC obligatoires devraient être reconsidérés pour y refléter les discussions en cours entre le Groupe de travail du GAC consacré à la sécurité publique et les opérateurs de registre, en fonction des besoins », qui serait vraisemblablement du travail de mise en œuvre des politiques.</li> </ul>
--	--	---

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
<b>Intérêt public mondial</b>	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017) Concernant les mécanismes à employer pour servir l'intérêt public, en plus des engagements d'intérêt public, le GAC a signalé les <b>avis du GAC</b> qu'il considérerait <b>toujours d'actualité</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Avis du communiqué de Beijing sur les sauvegardes de cat. 1 (<b>génériques fermés</b>)</li> <li>○ Avis du communiqué de Los Angeles sur la PICDRP d'assurer que le non-respect des engagements d'intérêt public soit effectivement et rapidement adressé, et pour les TLD de cat. 2 (enregistrement limité), de fournir aux titulaires de noms de domaine un moyen pour demander une réparation pour des politiques discriminatoires</li> <li>○ Avis du communiqué de Singapour (2015) d'envisager de perfectionner la PICDRP et/ou d'élaborer un processus accéléré pour que les autorités de contrôle, les agences gouvernementales et les organes d'application de la loi puissent collaborer avec le département de la conformité contractuelle de l'ICANN</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p>Voir la discussion sur les <a href="#">sauvegardes</a> et les <a href="#">engagements d'intérêt public</a> ci-dessus.</p>
		<p><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p>
		<p>Voir ci-dessus.</p>



	<p>afin de réagir efficacement aux situations comportant de vrais risques pour le grand public</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Avis du communiqué de Singapour (2015) de reconnaître l'adoption volontaire de l'avis du GAC sur la vérification et la validation des identifiants comme meilleure pratique.</li></ul>	
--	---	--

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
Alertes précoces du GAC et avis du GAC	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les alertes précoces du GAC ont fourni <b>une notification au plus tôt possible des préoccupations potentielles en matière de politique publique</b> et ont servi tant les intérêts des candidats que ceux du GAC</li> <li>Le GAC a conseillé que les <b>engagements</b> en réponse aux alertes précoces deviennent <b>des dispositions contractuelles</b> (Toronto)</li> <li>Le GAC est intéressé à participer à toutes <b>discussions pour améliorer</b> le système d'alertes précoces afin que les préoccupations légitimes des gouvernements, des candidats et de l'ensemble de la communauté soient satisfaites.</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les alertes précoces du GAC et les avis du GAC ont été des <b>instruments utiles</b> pour identifier les candidatures soulevant des préoccupations de politique publique et devraient faire partie intégrante de toute série future.</li> <li>Le GAC est ouvert au <b>renforcement de la transparence et de l'équité</b> de ces mécanismes, y compris à donner aux candidats la possibilité de dialoguer directement avec le GAC.</li> <li>Cependant, le <b>GAC ne considère pas que le PDP doit formuler des recommandations sur les activités du GAC</b> qui sont effectuées en conformité avec les statuts constitutifs de l'ICANN et les procédures internes du GAC</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO   Discussion en cours   Dernière discussion le 23 septembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le Groupe de travail converge sur un ensemble d'accords de haut niveau sur ce sujet. Veuillez noter que des travaux sont toujours en cours et que les recommandations pourraient changer. Des appels à consensus n'ont pas encore eu lieu. Les discussions de politique en vue des accords de haut niveau dans le cadre de <a href="#">l'appel du Sub Pro WG du 23 septembre 2019</a> se distinguent de la <a href="#">contribution du GAC d'octobre 2018</a> dans le sens que le PDP WG considère une recommandation d'omettre dans les éditions futures du Guide de candidature de 2012 l'article 3.1 disant que le GAC « donnera au Conseil de l'ICANN une forte présomption que la candidature ne devrait pas être approuvée ». Certains fondements du WG pour ce changement peuvent être trouvés dans les points ci-dessous.</li> <li>Le WG considère que ce texte entrave les possibilités de travail conjoint entre les candidats et le GAC pour atténuer ensemble les préoccupations, ce qui pourrait permettre à une candidature de procéder une fois que ces préoccupations auront été résolues.</li> <li>Le WG considère que « l'avis du GAC devrait inclure des fondements clairement exposés, y compris la législation nationale ou internationale sur laquelle il se fonde ».</li> <li>Le WG considère que « les futurs avis du GAC et les actions connexes du Conseil d'administration, pour des catégories de gTLD, devraient être émis avant la finalisation du prochain Guide de candidature. Tout avis du GAC publié après le début de la période de candidature devra s'appliquer uniquement à des chaînes individuelles et correspondre aux mérites et aux détails de la candidature, et non pas à des groupes ou des classes de candidatures ».</li> <li>Le Guide de candidature a envisagé que les avis du GAC soient émis individuellement pour chaque candidature.</li> </ul>
	<b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b>	
	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le GAC pourrait souhaiter suivre les prochaines recommandations finales préliminaires du PDP WG vu l'intérêt considérable au rôle du GAC et soutenir d'imposer les exigences</li> </ul>	

		<p>sur les actions du GAC lors des séries futures et dans le cadre des discussions de politique dans le Sub Pro PDP WG qui ne sont pas compatibles avec les positions et les intérêts du GAC</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• En particulier, le GAC souhaitera peut-être examiner s'il accepte de devoir fournir une justification pour ses avis et de demander une action spécifique auprès des candidats à l'avenir.</li> </ul>
--	--	--

## 2. Séries ultérieures de nouveaux gTLD : révisions, élaboration des politiques et conditions préalables

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
<b>Processus d'élaboration de politiques</b>	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC1</a> (29 juillet 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le GAC note l'éventail de <b>révisions et de processus d'élaboration de politiques interconnectés en cours</b> pertinents pour les nouveaux gTLD</li> <li>○ Adopte une <b>approche globale et mesurée</b> à la politique des nouveaux gTLD dans un <b>ordre séquentiel et coordonné</b> plutôt que par un trop grand nombre d'efforts parallèles et rébarbatifs</li> <li>○ Note qu'il est <b>essentiel d'avoir un environnement de travail intercommunautaire</b> pour le développement de politiques viables qui maximisent les avantages pour toutes les parties prenantes pertinentes</li> <li>○ Le processus de la GNSO est censé être complété par les contributions des autres SO et AC et du Conseil d'administration de l'ICANN lorsqu'il n'est pas dûment reflété dans le résultat</li> <li>○ L'expérience suggère que la conclusion d'un <b>PDP sur un large éventail de questions a peu de chances d'être un résultat final</b> acceptable pour toutes les parties prenantes. Le GAC fera tout son possible pour participer aux processus de politique accordés après les PDP.</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO   Discussions en cours   Dernière discussion le 26 novembre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'après la <a href="#">révision du communiqué du GAC de Kobe par la GNSO</a> (18 avril 2019), toutes les recommandations de la révision de la CCT liées au PDP, soit venant de l'équipe de révision (dans le cadre de ses travaux), soit prenant la forme de <a href="#">résolutions</a> du Conseil d'administration de l'ICANN (1er mars 2019) sont évaluées dans le contexte des délibérations du PDP WG</li> <li>• En conformité avec ses discussions les plus récentes (21-26 novembre), le WG a passé en revue encore une fois toutes les recommandations du CCT-RT qui lui avaient été adressées. Le WG considère avoir dûment examiné toutes les recommandations pertinentes de la CCT-RT, même si à la fin il pourrait ne pas adopter toujours les solutions comme prescrites par la CCT-RT. Cette révision secondaire des recommandations de la CCT-RT ne semble pas indiquer de grands bouleversements politiques.</li> <li>• Le WG décrira sa considération des recommandations de la CCT-RT dans son rapport final (bien qu'il sera informé par son <a href="#">document de travail</a>).</li> <li>• Le PDP WG a discuté si le programme devrait uniquement utiliser des « séries » et il n'y a point eu d'objections majeures, 6 février 2020.</li> </ul>
		<b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b>

	<ul style="list-style-type: none"><li>○ Envisage d'utiliser <b>les indicateurs</b> pour soutenir l'élaboration de politiques et la mise en œuvre continue d'une piste de travail spécifique</li></ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport final de l'équipe de révision de la CCT</a> (11 décembre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"><li>○ Considère que <b>l'augmentation de la collecte de données</b> sur la <b>confiance des consommateurs</b>, <b>l'utilisation malveillante du DNS</b>, la <b>tarification</b> des domaines <b>pour la vente au détail et en gros</b>, les <b>informations des revendeurs</b>, <b>l'exactitude du WHOIS</b> [...] permettront d'avoir une prise de décisions et une élaboration de politiques plus éclairées [...] notamment en ce qui concerne les dispositions contractuelles futures applicables aux opérateurs de registre et aux bureaux d'enregistrement, ainsi que toute série ultérieure de gTLD (recs. finales 1, 8, 11, 13, 17, 18)</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>● Mettre à jour, clarifier ou définir des attentes en termes de résultats de la politique découlant des révisions pertinentes et interconnectées et des PDP</li><li>● Fournir des conseils sur s'il s'avérerait convenable de mettre à profit les données et les indicateurs pour les délibérations du PDP WG.</li><li>● Suivre les délibérations du GAC sur l'examen des recommandations de la révision de la CCT qui ne sont pas traitées au sein du Sub Pro PDP WG</li></ul>
--	---	---

<b>Domaine d'intérêt du GAC</b>	<b>Résumé des contributions précédentes du GAC</b>	<b>État des délibérations du PDP WG</b>
---	--	---

**Futures introductions de nouveaux gTLD (délais et conditions préalables)**

[Réponse](#) au [Sub Pro PDP CC1](#) (29 juillet 2016)

- Avis du GAC à ce sujet réitéré dans le communiqué d'Helsinki
- Manque de clarté quant à la réalisation des **avantages prévus des nouveaux gTLD** (conformément à l'[analyse économique](#) préalable à 2012)
- **Développer et collecter des indicateurs** qui sont loin d'être exhaustifs
- L'ICANN, les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement devraient s'engager à **recueillir des données appropriées sur la sécurité et les questions touchant à la sécurité des consommateurs** d'une manière transparente
- La prévention ou la limitation des futures séries de nouveaux gTLD pourrait être considérée comme un bénéfice inattendu pour les propriétaires de gTLD existants. Cependant, la concurrence n'est qu'un facteur en termes d'**évaluation des coûts et des bénéfices**.

[Commentaire](#) sur le [rapport préliminaire de l'équipe de révision de la CCT](#) (19 mai 2017)

- La contribution de la CCT-RT est essentielle pour l'**évaluation de l'impact global du programme des nouveaux gTLD** et pour identifier les mesures correctives et les améliorations nécessaires

[Commentaire](#) sur le [rapport initial du Sub Pro PDP](#) (8 octobre 2018)

- Le GAC réitère ses communiqués d'Helsinki et d'Hyderabad, ainsi que ses contributions précédentes sur le fait que **les coûts et les produits des nouveaux gTLD devraient être examinés avant toute autre série**, soulignant qu'ils ne semblent pas avoir été directement abordés par le PDP
- L'expansion continue devrait prendre en compte les **recommandations de la révision de la CCT identifiées en tant que conditions préalables**

[Commentaire](#) sur le [rapport final de l'équipe de révision de la CCT](#) (11 décembre 2018)

- Le GAC appuie les recommandations du rapport final qui encouragent la **collecte de données** pour mieux informer l'élaboration de politiques **avant d'augmenter le nombre de nouveaux gTLD** (besoin de données)

[Commentaire](#) sur l'[acceptation des recommandations par l'équipe de révision de la CCT - Plan de mise en œuvre et prochaines étapes](#) (21 octobre 2019)

Confirmé avec le soutien de la GNSO **Stade des délibérations du PDP WG :**

Analyse | Aucun accord de haut niveau conclu | [6 février 2020](#)

**État de situation :**

- Le PDP WG a discuté des procédures ultérieures continues le 6 février 2020. Il n'existe actuellement au sein du PDP WG aucune objection à la poursuite du programme des nouveaux gTLD, ni à la collecte de données et d'indicateurs pour évaluer l'impact du programme.
- Le Sub Pro PDP WG n'a pas réalisé une analyse des coûts/bénéfices des nouvelles séries de nouveaux gTLD. Cela est en partie fondé sur le fait que *« la politique de l'ICANN établit qu'il y a des étapes de candidature ultérieures, et que cela représente une manière systématisée pour que les candidatures aux gTLD soient développées dans le long terme »*. ([Guide de candidature aux nouveaux gTLD](#), section 1.1.6). Le co-président du PDP WG (J. Neuman) a signalé au cours d'une [séance plénière du GAC](#) dans le cadre de l'ICANN64 que la recommandation de politiques sur cette question pourrait être en contradiction avec l'avis du GAC. Toutefois, le WG a pris note que la CCT-RT avait eu un certain nombre d'enquêtes de conjoncture économique et de consommateurs à sa disposition, ce qui a généré l'indication d'un certain niveau de bénéfice du programme dans les résultats de la CCT-RT.
- En ce qui concerne la collecte de données, les [délibérations](#) du Sub Pro WG indiquent la nécessité d'évaluer les lacunes dans l'[enquête mondiale sur les consommateurs](#) (29 mai 2015) et l'[évaluation des effets de la concurrence](#) (11 octobre 2016) qui ont été menées dans le cadre de la révision de la CCT.
- Dans sa [réponse](#) (15 mai 2019) au [communiqué du GAC de Kobe](#) (14 mars 2019) sur le suivi de l'[avis d'Helsinki](#) (30 juin 2016), le Conseil d'administration de l'ICANN a répondu : *« Tel qu'indiqué dans la [fiche de suivi d'Helsinki](#), le Conseil a accepté l'avis et surveillé les travaux de la communauté [...]. Toutes les révisions exigées par les statuts constitutifs et demandées par le Conseil d'administration quant à la série de nouveaux gTLD de 2012 ont été terminées. [...] Le Conseil examinera les recommandations de politiques lorsque la communauté aura achevé ses travaux [...] »*.

**Prochaines étapes possibles pour le GAC**

- Déterminer si l'état actuel des travaux du Sub Pro PDP exige une révision des attentes du GAC, en particulier tel que formulées dans le communiqué du GAC d'Helsinki concernant l'analyse des coûts et des bénéfices

- Le GAC réitère sa préoccupation par rapport au résultat de l'examen de la majorité des recommandations consensuelles de l'équipe de révision de la CCT par le Conseil d'administration, qui sont toujours en attente à ce jour.
- Étant donné que beaucoup de recommandations en attente sont liées à des questions de politique publique d'importance majeure, y compris l'utilisation malveillante du DNS, le GAC encourage le Conseil d'administration et l'équipe de révision à examiner quelles mesures doivent être prises pour avancer sur la majorité des recommandations dont le statut reste « en attente ».

Avis du GAC du [communiqué de Montréal](#) sur la révision de la CCT et les séries ultérieures de nouveaux gTLD : Le GAC conseille au Conseil d'administration : i. de ne pas procéder à une nouvelle série de gTLD jusqu'à ce que la mise en œuvre des recommandations de la révision sur la concurrence, la confiance et le choix des consommateurs identifiées comme des « conditions préalables » ou « hautement prioritaires » ait été complétée.

[Réponse](#) du GAC (20 janvier 2020) aux [questions de clarification du Conseil d'administration de l'ICANN](#) sur le communiqué du GAC de Montréal relatif aux recommandations de la CCT et aux séries ultérieures de nouveaux gTLD.

- Évaluer les conclusions de l'[enquête mondiale sur les consommateurs](#) et l'[évaluation des effets de la concurrence](#) pour évaluer leur pertinence et leur considération par le PDP
- Demander des précisions quant à la manière dont les conditions préalables attendues de la CCT-RT ont été intégrées aux recommandations de politique du PDP, et si certaines pourraient exiger un suivi en aval du processus.

### 3. Processus de soutien aux candidatures aux nouveaux gTLD

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
<p><b>Clarté et la prévisibilité du processus de candidature</b></p>	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC1</a> (29 juillet 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o La « <b>délégation continue</b> » pourrait fournir une certitude à long terme, réduire les possibilités de manipulation du système et permettre une allocation plus efficace des ressources de la part de l'ICANN, de la communauté et des candidats.</li> <li>o Besoin de flexibilité des processus pour répondre aux nouveaux problèmes</li> <li>o Besoin d'un mécanisme pour alerter, autoriser la candidature en donnant une voix aux parties intéressées au nom en question</li> <li>o Le GAC apprécie <b>l'importance de la prévisibilité</b> avant, pendant et après le dépôt de la candidature ; toutefois, cela <b>ne</b> devrait être <b>ni le premier ni le seul point à prendre en considération</b></li> <li>o Le GAC a besoin d'un certain degré <b>de flexibilité pour répondre aux questions émergentes</b> au niveau mondial, comme cela est traité dans les processus de l'ICANN, car les lois nationales peuvent ne pas suffire à les résoudre. Nécessité d'une telle flexibilité continue après la finalisation d'un PDP de la GNSO</li> </ul> <p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Le GAC appuie toutes <b>les mesures raisonnables qui rationalisent les procédures de candidature</b> (réduisant ainsi les coûts de conformité), mais qui permettent également <b>d'examiner les questions de politique publique</b> soulevées par le GAC</li> <li>o Rétitère sa réponse au Sub Pro PDP CC1 en ce qui concerne la flexibilité pour répondre aux questions émergentes, y compris après la conclusion du PDP</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Rétitère la réponse au Sub Pro PDP CC1 sur la nécessité de flexibilité pour répondre aux questions émergentes</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO   Discussion en cours   Discuté pour la dernière fois le <a href="#">12 décembre 2019</a></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Sub Pro PDP WG a publié <a href="#">une recommandation préliminaire</a> (2.2.2.c.1) visant à soumettre le futur programme des nouveaux gTLD, une fois lancé, à un nouveau cadre de prévisibilité pour traiter de nouvelles questions qui pourraient apparaître</li> <li>• Il existe des détails en cours d'élaboration pour un « <a href="#">document sur un nouveau cadre de prévisibilité</a> » et des « <a href="#">questions ouvertes sur le SPIRT</a> » qui proposent la création d'une équipe permanente de révision de la mise en œuvre de la prévisibilité (« SPIRT »), une nouvelle structure de la GNSO pour aviser son conseil et avec laquelle l'organisation ICANN serait tenue de faire des consultations lorsqu'elle considère un changement ou une modification au programme des nouveaux gTLD après son lancement (c'est-à-dire après la réception de nouvelles candidatures).</li> <li>• Il est généralement convenu dans le Sub Pro PDP que le cadre de prévisibilité et le SPIRT, dont il suggère la création, est de nature consultative et n'aurait pas d'impact sur la capacité de la GNSO et d'autres SO et AC d'exécuter leurs rôles assignés en vertu des statuts constitutifs de l'ICANN.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Examiner le cadre de prévisibilité proposé, son équipe permanente de révision y associée et les lignes directrices pour l'organisation ICANN, et évaluer l'impact sur le besoin du GAC d'avoir plus de « flexibilité pour répondre aux questions émergentes »</li> <li>• Examiner comment le GAC pourrait aborder et se préparer à la fois à l'étape de mise en œuvre de la politique (une fois l'élaboration de la politique terminée et avant le lancement de la nouvelle série de candidatures) et à l'étape opérationnelle d'une prochaine série (administration du programme) avec le cadre de prévisibilité envisagé.</li> </ul>



Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
Procédure de dépôt de candidatures	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Une évaluation critique devrait se faire</b> sur la question de savoir si le <b>Guide de candidature</b> ou une seule page sur le site Web de l'ICANN devrait être préféré à l'avenir</li> <li>○ Si le Guide de candidature est conservé, la division en différentes sections <b>axées sur le public ou par type de candidature</b> est fondée</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur <a href="#">le rapport initial supplémentaire du Sub Pro PDP</a> (19 décembre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Reconnaît l'importance d'une meilleure orientation de la part de l'ICANN concernant d'<b>éventuels changements aux candidatures une fois qu'elles sont déposées</b> et leurs conséquences en termes de publication et d'évaluation.</li> <li>○ Il est nécessaire d'y consacrer une attention particulière afin de ne pas permettre des modifications qui pourraient miner le rôle des commentaires concernant les candidatures</li> <li>○ Un changement à l'opérateur probable du nouveau gTLD constituerait un <b>changement important</b> et exigerait une notification (AGB 1.2.7) voire même un réexamen et une consultation publique concernant la concurrence et d'autres questions.</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>État des délibérations du PDP WG</b> : Discussion en cours   Accord de haut niveau atteint   Recommandation finale préliminaire en cours</p> <p><b>Le PDP WG a discuté de ce sujet le <a href="#">6 février 2020</a></b></p> <p><b>État de situation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le Guide de candidature doit être retenu et mis à disposition dans les 6 langues de l'ONU.</li> <li>● Le groupe de travail se penche vers l'exigence que toutes les traductions soient disponibles pendant une certaine période avant l'ouverture de la période de candidatures. Voir l'article 2.4.1 du Guide de candidature.</li> <li>● La recommandation du PDP WG à l'intention de l'organisation ICANN de fournir de meilleures directives au candidat devrait également être retenue.</li> <li>● Le groupe de travail recommande de se concentrer sur l'utilisateur lors de la rédaction des futures versions du Guide de candidature et de hiérarchiser <b>la convivialité, la clarté et la faisabilité</b> dans l'élaboration de l'AGB pour les procédures ultérieures. L'AGB devrait répondre efficacement aux besoins des nouveaux candidats ainsi qu'à ceux qui connaissent déjà le processus de dépôt de candidatures. Il devrait aussi servir efficacement ceux qui ne parlent pas l'anglais comme première langue en plus des anglophones.</li> </ul>
	<p><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Envisager de fournir des conseils spécifiques à l'ICANN une fois que l'élaboration de la politique sera terminée et que l'ICANN commencera le travail de mise en œuvre, y compris la modification du Guide de candidature aux nouveaux gTLD</li> <li>● Poursuivre la définition des catégories (voir autre <a href="#">section</a> de cette fiche de suivi)</li> </ul>	

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
Liberté d'expression	<p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Aucune preuve claire de violation</b> des droits de liberté d'expression d'un candidat lors de la récente série de gTLD</li> <li>○ La liberté d'expression, en particulier celle des acteurs commerciaux, est <b>importante mais n'est pas absolue</b>.</li> <li>○ Comme dans toute analyse des droits fondamentaux, <b>tous les droits concernés doivent être pris en considération</b>, y compris, entre autres, les droits de propriété intellectuelle, les lois nationales applicables en matière de protection de certains termes, etc.</li> <li>○ Les procédures doivent être inclusives pour toutes les parties dont les intérêts et les droits sont affectés par une candidature à une chaîne spécifique, et le traitement au cours du processus doit se faire de manière équitable</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>État des délibérations du PDP WG :</b> Discussion en cours   Accord de haut niveau</p> <p><b>Le PDP WG a discuté de ce sujet le :</b> 15 juillet 2018</p> <p><b>État de situation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Les délibérations sur <a href="#">les commentaires publics reçus</a> à ce sujet ont eu lieu le 15 juillet 2019. <a href="#">Les commentaires publics</a> <a href="https://www.icann.org/en/system/files/files/report-comments-gtld-subsequent-procedures-initial-07nov18-en.pdf">https://www.icann.org/en/system/files/files/report-comments-gtld-subsequent-procedures-initial-07nov18-en.pdf</a> indiquent qu'il semble y avoir du soutien vis-à-vis de la liberté d'expression en équilibre avec celui des autres droits. Si des directives supplémentaires devaient être élaborées pour les évaluateurs dans ce domaine, elles devraient l'être avant le lancement. Le groupe de travail n'est pas encore arrivé à un accord sur les orientations spécifiques nécessaires pour aider à équilibrer les différents droits à cet égard.</li> <li>● Accord de haut niveau du groupe de travail : <a href="#">Il serait utile de fournir des orientations supplémentaires en matière de mise en œuvre en ce qui concerne [le soutien] à la protection de la liberté d'expression des candidats.</a> (page 9)</li> </ul>
		<b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Surveiller les délibérations du groupe de travail et les résultats possibles de la recommandation de politique</li> </ul>

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
Catégories (ou types) de TLD	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC1</a> (29 juillet 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réitère l'avis du GAC du communiqué de Nairobi appelant à une <b>exploration plus poussée des catégories</b></li> <li>○ <b>La diversité géographique et de catégories limitée</b> de la candidature de 2012 devrait éclairer les discussions</li> <li>○ Les principes du GAC de 2007 et le communiqué de Durban suggèrent que <b>certains types de TLD peuvent mériter un traitement différentiel</b>, y compris les chaînes sensibles et les secteurs très réglementés</li> <li>○ Le traitement différentiel peut nécessiter des <b>voies différentes pour la candidature</b> ainsi que des <b>procédures, des règles et des critères différents</b>. À confirmer avec la collecte de données.</li> </ul> <p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réitère l'avis du communiqué du GAC de Nairobi concernant la <b>possible structure variable des frais par type de candidature</b></li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur <a href="#">l'analyse statistique de l'utilisation malveillante du DNS dans les nouveaux gTLD</a> (19 septembre 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Il existe encore des perspectives considérables pour le <b>développement et l'amélioration des mesures actuelles d'atténuation et de sauvegarde</b>, compte tenu des niveaux de risque spécifiques associés aux différentes catégories de nouveaux gTLD (gTLD standard ou génériques, gTLD communautaires, gTLD géographiques et gTLD de marque)</li> <li>○ Les niveaux de risque varient également <b>en fonction de la rigueur de la politique d'enregistrement</b> (les mauvais acteurs préfèrent enregistrer des domaines dans les nouveaux gTLD standard qui sont généralement ouverts à l'enregistrement public plutôt que dans les nouveaux gTLD communautaires, où les registres peuvent imposer des restrictions quant à qui peut enregistrer des noms de domaine)</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réitère l'avis du GAC du communiqué de Nairobi appelant à l'exploration plus poussée des catégories et au traitement des frais</li> </ul>	<p><a href="#">Confirmé</a> avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>État des délibérations du PDP WG</b> : Discussion en cours   Accord de haut niveau</p> <p><b>Le PDP WG a discuté de ce sujet le</b> : 25 juillet 2019</p> <p><b>État de situation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Un accord de haut niveau note l'appui de la plupart des commentateurs pour maintenir les catégories existantes et ne pas créer de catégories supplémentaires, à l'exception de l'adoption formelle de la catégorie .Brand. Toutefois, le groupe de travail délibère toujours sur le concept de TLD vérifiés, qui semblent similaires aux chaînes sensibles et aux secteurs très réglementés.</li> <li>● L'accord de haut niveau note le soutien à un frais unique de candidature (p. ex., par opposition aux frais variables) dans la plupart des cas, à l'exception du soutien au candidat.</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le GAC pourrait souhaiter évaluer si de nouvelles catégories devraient être envisagées et, dans ce cas, souligner spécifiquement quelles sont ces catégories et pourquoi elles devraient recevoir un traitement différent.</li> <li>● Il pourrait être nécessaire de poursuivre spécifiquement l'autorisation d'une structure de frais variables</li> </ul>	

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
Candidatures communautaires	<p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport préliminaire de l'équipe de révision de la CCT</a> (19 mai 2017) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Procéder à un <b>examen approfondi des procédures et des objectifs</b> des candidatures communautaires (rec. préliminaire 48, rec. finale 34)</li> </ul> <p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lorsqu'une <b>communauté affectée</b> par une candidature à un nouveau gTLD a exprimé une opinion claire et collective, cet <b>avis devrait être dûment pris en compte</b> dans le cadre de la candidature. (communiqué de Beijing)</li> <li><b>Mieux tenir compte des points de vue de la communauté</b>, indépendamment du fait que ces communautés aient utilisé ou non le processus communautaire officiel de l'ICANN (communiqué de Durban de 2013)</li> <li>Le GAC propose la mise en place <b>d'un mécanisme de recours pour les candidatures communautaires</b></li> <li>Le GAC a récemment renvoyé pour examen les recommandations d'un <a href="#">rapport sur les candidatures communautaires</a> demandé par le Conseil de l'Europe au groupe de travail sur le PDP.</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Soutient la proposition du rapport initial</li> <li><a href="#">L'étude</a> de cette question par le Conseil de l'Europe devrait être considérée</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport final de l'équipe de révision de la CCT</a> (11 décembre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un <b>examen approfondi</b> des procédures et des objectifs liés aux candidatures communautaires <b>devrait être effectué avant le lancement de toute future série de candidatures aux nouveaux gTLD</b> (rec. finale 34)</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>État des délibérations du PDP WG</b> : Discussion en cours   Aucun accord de haut niveau n'a été conclu  </p> <p><b>Le PDP WG a discuté de ce sujet le</b> : 10 octobre 2019</p> <p><b>État de situation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><a href="#">Les commentaires publics</a> indiquent qu'il semble y avoir du soutien pour essayer de rendre l'évaluation de la priorité communautaire (CPE) plus transparente et plus prévisible, y compris l'élaboration et le partage de directives en amont du processus.</li> <li>Résultats reflétés de <a href="#">l'appel du Sub Pro PDP WG du 7 octobre</a> : aucun accord de haut niveau à ce jour. Le personnel de soutien de la GNSO a mis à jour la <a href="#">matrice du mécanisme de recours limité</a> pour traiter plusieurs éléments identifiés au cours de l'appel (p. ex., vérification d'antécédents, évaluation des priorités communautaires, objecteur indépendant). Les membres du PDP WG sont encouragés à faire une analyse et à présenter des commentaires.</li> <li><a href="#">Appel du Sub Pro PDP WG du 10 octobre</a> : aucun accord de haut niveau, mais le PDP WG a discuté si les <a href="#">directives de la CPE</a> ou des directives similaires devraient être adoptées et informées au candidat à l'avance. Il n'a été repéré pour recommandation préliminaire aucune objection à l'appel signalant que le processus de la CPE devrait inclure un processus permettant aux évaluateurs d'engager un dialogue avec le candidat pendant le processus de la CPE. Des dialogues ultérieurs ont eu lieu sur la liste de courrier électronique pour peaufiner les directives de la CPE, mais il semble y avoir un soutien général vis-à-vis de l'inclusion de ces directives supplémentaires.</li> <li>De nombreuses questions sur la définition de « communauté » et sur la question de savoir si des considérations supplémentaires pour les communautés devraient être introduites au-delà de la CPE restent sans réponse.</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les résultats de l'examen de <a href="#">la recommandation 34 qui résulte de la révision de la CCT</a> devraient être contrôlés tant par le Conseil</li> </ul>	

		<p>d'administration de l'ICANN que par le Sub Pro PDP WG</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Envisager de formuler des commentaires spécifiques sur les attentes dans le cadre de la « révision approfondie » que le GAC a demandée, ainsi que sur des problèmes spécifiques à traiter tels que la définition de « communautés » (comme convenu lors de la <a href="#">séance plénière du GAC</a> de l'ICANN64. Le GAC voudra peut-être mettre à profit la <a href="#">documentation</a> préalable des questions présentée par le représentant du Royaume-Uni auprès du GAC (16 octobre 2017) et du <a href="#">rapport</a> du Conseil de l'Europe (mai 2016).</li> </ul>
--	--	--

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
Participation de la communauté	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC1</a> (29 juillet 2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>◦ <b>Assurer/habiliter la participation</b> de toutes les parties prenantes concernées des <b>communautés touchées</b> (en tant que candidats ou pour s'exprimer sur un pied d'égalité lorsque leurs intérêts légitimes sont affectés par les candidatures aux TLD)</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>État des délibérations du PDP WG :</b> Discussion en cours</p> <p><b>Le PDP WG a discuté de ce sujet le :</b> 15 avril 2019</p> <p><b>État de situation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les délibérations du Sub Pro PDP WG à partir des <a href="#">commentaires publics reçus</a> concernant la stratégie de communication sur les nouveaux gTLD (2.4.2) sont toujours en cours.</li> <li>• Pour mettre ceci en contexte, les questions incluses dans la première consultation communautaire (CC1) ont surtout porté sur la résolution des questions qui pourraient survenir après le lancement du programme. À ce moment-là, le résultat préliminaire était envisagé comme un « cadre de contrôle du changement », qui est devenu plus tard le « cadre de prévisibilité » dans le <a href="#">rapport initial</a> (p.16), qui est encore <a href="#">en cours d'élaboration</a> grâce au travail d'une <a href="#">sous-équipe</a> dédiée du PDP WG (voir cette <a href="#">autre section</a> de cette fiche de suivi)</li> <li>• Le WG travaille actuellement sur les recommandations finales préliminaires pour les communications, la rapidité, la sensibilisation à grande échelle et l'accessibilité comme priorités clés.</li> </ul>
		<b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b>

- |  |  |  |
|--|--|--|
|  |  | <ul style="list-style-type: none"><li>• Examiner le suivi et contribuer à des commentaires spécifiques sur la stratégie de communication des nouveaux gTLD ainsi que sur d'autres domaines de délibération du groupe de travail, tels que <a href="#">les commentaires</a> et <a href="#">les objections</a> sur les candidatures.</li></ul> |
|--|--|--|

#### 4. Statut des candidatures aux nouveaux gTLD

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
<b>Programmes d'évaluation des candidatures et d'accréditation</b>	<p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ L'évaluation des candidats et le <b>processus de pré-approbation des fournisseurs de services de registre</b> devraient inclure la considération de <b>menaces potentielles à la sécurité</b></li> <li>○ Cet examen devrait inclure <b>l'utilisation d'outils tels que le DAAR de l'ICANN</b> pour identifier les risques de sécurité potentiels (et les données affiliées) associés à une candidature</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>État des délibérations du PDP WG</b> : Discussion en cours   Accord de haut niveau conclu  </p> <p><b>Le PDP WG a discuté de ce sujet le</b> : 28 mai 2019</p> <p><b>État de situation</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Soutien de la plupart des commentateurs à l'utilisation du terme « Programme de pré-approbation » et à la mise en place d'un tel programme. Certaines préoccupations et une réponse en opposition sont discutées ci-dessous.</li> <li>● Le groupe de travail confirme que la seule différence entre un RSP pré-approuvé et un autre approuvé lors de l'évaluation de la candidature n'est que le moment auquel l'approbation a lieu ; par conséquent, tous les critères d'évaluation et de test (le cas échéant) devraient être essentiellement identiques.</li> <li>● Le groupe de travail ne sait pas comment intégrer des données telles que DAAR, qui fournit des données pour un TLD déjà délégué, dans le processus d'évaluation.</li> </ul>
		<p style="text-align: center;"><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Le GAC et le PSWG pourraient souhaiter suivre et contribuer <a href="#">aux délibérations</a> du Sub Pro PDP WG dans ce domaine afin d'assurer des résultats compatibles avec les attentes du GAC et le panorama des risques, conformément aux avis précédents du GAC<sup>1</sup></li> <li>● Les dirigeants du GAC pourraient vouloir donner des directives spécifiques sur la façon dont les outils comme DAAR peuvent bénéficier le processus d'évaluation.</li> </ul>

<sup>1</sup> En particulier, l'annexe 1 du [communiqué du GAC d'Hyderabad](#), et l'échange de suivi avec le Conseil d'administration de l'ICANN et l'organisation ICANN. Pour en savoir plus : <https://gac.icann.org/activity/dns-abuse-mitigation> (section travaux en cours > Efficacité des sauvegardes contre l'utilisation malveillante du DNS dans les contrats des opérateurs de registre et des bureaux d'enregistrement)

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
<b>Noms réservés</b>	<p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les réservations existantes de noms au premier niveau reflètent en grande partie les <b>principes du GAC sur les nouveaux gTLD</b>.</li> <li>○ Le GAC s'attend à ce que <b>tout changement soit conforme</b> à ces principes.</li> <li>○ Le GAC souhaite attirer l'attention du PDP sur ses <b>avis</b> les plus récents <b>sur certains codes à 2 caractères</b> au second niveau (communiqué du GAC de Panama)</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>Accord de haut niveau du PDP WG</b> : Discussion en cours   Accord de haut niveau conclu  </p> <p><b>État de situation</b> : Discuté pour la dernière fois le 19 août 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Noms réservés [« Noms non disponibles », appelés « Noms réservés » dans le Guide de candidature de 2012] au premier niveau <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Les commentaires ont généralement appuyé la réservation des noms pour les Identificateurs techniques publics (par exemple, PTI, IDENTIFICATEURS TECHNIQUES PUBLICS, IDENTIFICATEUR TECHNIQUE PUBLIC).</li> <li>○ Les commentaires ont généralement appuyé les noms de domaine à usage spécial définis suivant la procédure décrite dans le RFC 6761 de l'IETF.</li> </ul> </li> <li>● Noms réservés au second niveau</li> <li>● Les commentaires ont généralement appuyé la mise à jour de la rubrique 5 pour inclure les mesures visant à éviter toute confusion entre les étiquettes ASCII à deux caractères lettre/lettre et les extensions géographiques correspondantes adoptées par le Conseil d'administration de l'ICANN le 8 novembre 2016.</li> </ul>



## 5. Exigences relatives aux candidatures aux nouveaux gTLD - Sauvegardes et engagements d'intérêt public

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
<p><b>Sauvegardes (secteurs très réglementés, restrictions d'enregistrement, utilisation malveillante du DNS)</b></p>	<p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport préliminaire de l'équipe de révision de la CCT</a> (19 mai 2017) :</p> <p>Le GAC soutient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Des <b>conditions favorables pour que les opérateurs de registre respectent les attentes des utilisateurs</b> concernant le contenu, les titulaires de noms de domaine dans les TLD, la sécurité des données à caractère personnel (rec. préliminaire 14, rec. finale 12)</li> <li>o Poursuite <b>de la collecte de données relatives à l'exactitude du WHOIS</b> et aux plaintes connexes (rec. préliminaire 17-18, rec. finale 18)</li> <li>o Collecte régulière et analyse par l'ICANN des <b>données relatives aux taux d'abus</b> dans les nouveaux gTLD (rec. préliminaire 19, rec. finale 16)</li> <li>o Révision du <b>cadre de sécurité</b> des registres (rec. préliminaire 20, rec. finale 19)</li> <li>o Évaluer si les mécanismes de rapport et de traitement <b>des plaintes</b> ont conduit à des efforts plus ciblés pour lutter contre les abus et améliorer la sensibilisation des <b>points de contact des registres</b> pour signaler les abus (rec. préliminaires 21-22, rec. finale 20)</li> <li>o Collecte <b>d'informations supplémentaires sur les plaintes</b> pour évaluer l'efficacité des chaînes de caractères très réglementées. Sauvegardes (rec. préliminaires 23-24, rec. finale 21)</li> <li>o Plus de données et d'informations nécessaires pour <b>une évaluation objective de l'efficacité des sauvegardes</b> pour les chaînes très réglementées (rec. préliminaires 25-30, rec. finale 23)</li> <li>o Faire une enquête auprès des titulaires de noms de domaine et du département de la conformité contractuelle de l'ICANN sur l'application des sauvegardes liées <b>aux nouveaux gTLD avec des fonctions gouvernementales inhérentes</b> et à la <b>cyberintimidation</b> (rec. préliminaires 31-32, rec. finale 24)</li> <li>o Collecte de données supplémentaires pour évaluer <b>les effets des politiques d'enregistrement limitées sur la fiabilité des TLD, l'utilisation malveillante du DNS, la concurrence et les coûts</b> de la conformité (rec. préliminaires 33-36, rec. finale 13)</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>Accord de haut niveau du PDP WG</b> : [Oui, voir ci-dessous   Aucun] (À compter du [Date])</p> <p><b>État de situation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il semble y <b>avoir un certain soutien au concept des TLD vérifiés</b> (TLD impliquant de la confiance et liés aux secteurs réglementés ou professionnels qui ont des répercussions sur la sécurité et le bien-être des consommateurs)</li> <li>• Comme il est indiqué dans la <a href="#">section consacrée au processus d'élaboration de politiques</a> de ce tableau de bord, le <b>PDP WG estime que toutes les recommandations de la révision de la CCT visant le PDP sont en cours d'examen</b> dans le cadre des délibérations du PDP WG</li> <li>• Selon le <a href="#">document de travail</a> du PDP WG, <b>seulement 4 des recommandations de la révision de la CCT identifiées comme importantes par le GAC</b> dans le domaine des sauvegardes (voir à gauche) sont examinées par le PDP (rec. 12, 14, 16, 23). Tous ces éléments sont <b>identifiés comme nécessitant davantage d'attention</b> dans les délibérations du PDP WG</li> <li>• Il convient de noter que les recommandations finales de la révision de la CCT <a href="https://www.icann.org/en/system/files/files/cct-final-recs-08sep18-en.pdf">https://www.icann.org/en/system/files/files/cct-final-recs-08sep18-en.pdf</a> ont été <a href="#">examinées</a> par le Conseil d'administration de l'ICANN (1er mars 2019). Les actions du Conseil d'administration font actuellement l'objet de nouvelles discussions communautaires, suivies par le GAC dans une autre <a href="#">fiche de suivi dédiée</a>.</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p>

[Commentaire](#) sur [l'analyse statistique de l'utilisation malveillante du DNS dans les nouveaux gTLD](#)

(19 septembre 2017)

- Il existe encore des perspectives considérables pour **le développement et l'amélioration des mesures actuelles d'atténuation et de sauvegarde**, compte tenu des niveaux de risque spécifiques associés aux différentes catégories de nouveaux gTLD (gTLD standard ou génériques, gTLD communautaires, gTLD géographiques et gTLD de marque)
- Les niveaux de risques varient également **en fonction de la rigueur de la politique d'enregistrement** (les mauvais acteurs préfèrent enregistrer des domaines dans les nouveaux gTLD standard qui sont généralement ouverts à l'enregistrement public, plutôt que dans les nouveaux gTLD communautaires, où les registres peuvent imposer des restrictions à qui peut enregistrer des noms de domaine)

[Commentaire](#) sur le [rapport initial du Sub Pro PDP](#) (8 octobre 2018)

- Les recommandations du Consortium **Verified [TLD]** et de l'Association nationale des Conseil d'administration de la pharmacie sur les demandes de chaînes liées à des secteurs très réglementés devraient être appuyées.

[Commentaire](#) sur le [rapport final de l'équipe de révision de la CCT](#) (11 décembre 2018)

- Considérant la conclusion selon laquelle « les sauvegardes des nouveaux gTLD à elles seules n'empêchent pas l'utilisation malveillante du DNS », envisager des mesures plus **proactives pour identifier et combattre l'utilisation malveillante du DNS**, y compris des incitations (contractuelles et/ou financières) par l'ICANN pour encourager les parties contractantes à adopter des mesures anti-abus proactives (rec. finale 14)
- Encourager les registres pour répondre **aux attentes sur qui peut enregistrer des domaines dans les industries sensibles ou réglementées** et recueillir des données sur les plaintes et les taux d'abus dans ces gTLD qui transmettent souvent un niveau de confiance implicite (rec. finales 12, 23)
- Approuver la recommandation d'**un audit des gTLD très réglementés** afin d'évaluer si des restrictions concernant la possession des pouvoirs nécessaires sont appliquées (rec. finale 23)
- Faire en sorte que le département de la conformité contractuelle de l'ICANN publie **plus de détails sur la nature des plaintes** qu'il reçoit et sur les sauvegardes avec lesquelles il est aligné, dans le but d'améliorer

Compte tenu de l'importance de ce domaine politique pour le GAC et compte tenu de la portée réduite de la considération des recommandations de la révision de la CCT dans le PDP WG (par rapport aux attentes du GAC), le GAC pourrait souhaiter :

- S'engager ou contribuer de manière proactive à l'élaboration des documents de prise de position à en tenir compte dans les délibérations du PDP WG concernant les types ou catégories de TLD ou l'intérêt public mondial. Calendrier à confirmer (conformément au [programme du groupe de travail](#), sous réserve de modifications)
- Suivre activement l'évolution de la situation en ce qui concerne l'examen par le Conseil d'administration des recommandations de la révision de la CCT et éventuellement s'engager par d'autres voies en complément du PDP WG, le cas échéant.

	l'élaboration future de politiques et les sauvegardes contractuelles (rec. finales 20, 21)	
--	--	--

## 6. Évaluation des nouvelles candidatures aux gTLD, objections et conflits de chaînes

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
<p><b>Similarité de chaînes</b></p>	<p><a href="#">Réponse</a> au <a href="#">Sub Pro PDP CC2</a> (22 mai 2017)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Référence à l'<b>avis</b> du GAC du communiqué d'Hyderabad <b>concernant</b> les lignes directrices proposées au sujet du deuxième <b>processus de révision de la similitude des chaînes des ccTLD IDN</b></li> <li>○ Référence à l'avis du communiqué du GAC de Prague de « créer un <b>mécanisme de recours</b> qui permettra de contester les décisions concernant les possibles confusions » dans les relations avec les ccTLD IDN faisant l'objet d'une candidature</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réaffirmation des avis précédents (communiqués du GAC de Beijing et de Singapour) selon lesquels <b>des versions au singulier et au pluriel</b> de la même chaîne d'un TLD pourraient causer des dommages aux consommateurs</li> </ul>	<p>Confirmé avec le soutien de la GNSO</p> <p><b>Accord de haut niveau du PDP WG</b> : Discussion en cours  </p> <p><b>État de situation</b> : Discuté pour la dernière fois le 27 août 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accord de haut niveau en cours de discussion : Les commentaires soutiennent, en général, l'ajout de directives détaillées sur la norme relative à la similarité portant à confusion qui s'applique aux versions du même mot au singulier et au pluriel, tout en signalant qu'il s'agissait d'un domaine dont la clarté était insuffisante dans la série de 2012</li> </ul>
		<p><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Bien que la convergence semble probable sur la question relative à la version de la même chaîne au singulier et au pluriel, le GAC pourrait être intéressé à surveiller les discussions possibles sur les mécanismes de révision et de recours</li> </ul>

Domaine d'intérêt du GAC	Résumé des contributions précédentes du GAC	État des délibérations du PDP WG
Procédures d'enchères	<p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial du Sub Pro PDP</a> (8 octobre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ <b>Les enchères de dernier ressort</b> ne devraient pas être utilisées pour résoudre des conflits entre des candidatures commerciales et non commerciales</li> <li>○ <b>Les enchères privées</b> devraient être fortement découragées</li> </ul> <p><a href="#">Commentaire</a> sur le <a href="#">rapport initial supplémentaire du PDP Sub Pro</a> (19 décembre 2018)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Réitération des commentaires formulés sur le rapport initial</li> </ul>	<p><a href="#">Confirmé avec le soutien de la GNSO</a></p> <p><b>Accord de haut niveau du PDP WG</b> : Discussion en cours   Oui, voir ci-dessous  </p> <p><b>État de situation</b> : Dernière discussion le 1er octobre 2019</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>● Accords de haut niveau sur <a href="#">l'appel du Sub Pro PDP WG du 15 octobre</a> : Il devrait y avoir des options supplémentaires pour que les candidats résolvent volontairement les ensembles conflictuels par accord mutuel avant d'être forcés à se soumettre à une vente aux enchères de dernier recours de l'ICANN.</li> <li>● Le PDP WG semble en grande partie d'accord sur le fait qu'une vente aux enchères secrète est préférable à la vente aux enchères par offre ascendante utilisée en 2012. Le groupe de travail a identifié un certain nombre d'objectifs qu'il cherche à atteindre et qu'il s'avère important de considérer sachant qu'il vise à identifier, idéalement, un modèle unique.</li> </ul>
		<p><b>Prochaines étapes possibles pour le GAC</b></p>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>● Se préparer à engager le groupe de travail pour qu'il poursuive et stimule <a href="#">le soutien existant de certains membres du groupe de travail</a> (section 2.1.d. 2.1) à l'analyse spécifique des candidatures non commerciales dans les ventes aux enchères ou des alternatives possibles à celles-ci.</li> <li>● Envisager de peaufiner les attentes et de faire des propositions en termes d'encouragements pour éviter les ventes aux enchères privées.</li> </ul>